

Commune de VAUCRESSON

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

(servitudes relatives à la conservation du patrimoine naturel, culturel et sportif
et à l'utilisation de certaines ressources et équipements)

(A7-AS1-AC1-AC2-JS1-T1-PT1)

PLAN 1/1

échelle : 1/5000e
(1cm = 50 m)

source : DRIEA IF/UD 92/SPAD/PUP
(mai 2017)

A7 - AS1 - SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL

Forêt de protection

Périmètre de protection immédiate

Périmètre de protection rapprochée restreint

Périmètre de protection rapprochée étendu

AC1 - AC2 - SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL

Monument historique classé : périmètre de protection de 500 m de rayon

Monument historique inscrit : périmètre de protection de 500 m de rayon

Site classé

Site inscrit

JS1 - SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE SPORTIF

Équipement sportif

T1- SERVITUDES RELATIVES AUX VOIES FERRÉES

Axes des rails ferroviaires

Zone ferroviaire en bordure de laquelle s'appliquent les servitudes relatives au chemin de fer

Zone ferroviaire en bordure de laquelle s'appliquent les servitudes relatives au chemin de fer (tréfonds)

PT1 - SERVITUDES DE PROTECTION DES CENTRES DE RÉCEPTION RADIOÉLECTRIQUES

Zone de garde et de protection radioélectrique

N.B : l'arrêté préfectoral du 22/12/2016 ainsi que le plan instituant des SUP autour des canalisations de Transports de matières dangereuses sont annexés au PLU.

